



## AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Rémi-De-Tingwick

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le lundi, 2 mai 2022, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la dérogation mineure suivante :

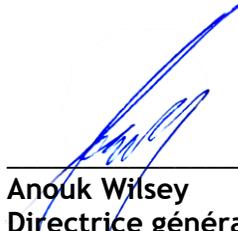
**Demande de David Luneau** concernant l'immeuble situé au 1567, Rang Luneau, à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Demande de dérogation mineure du Règlement de zonage #2008-101 afin:

1. D'autoriser l'agrandissement de la cabane à sucre dans la marge de recul avant. La construction serait à 4,5 mètres de la limite de terrain avant alors que le règlement de zonage exige un minimum de 15 mètres dans cette zone.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, directement en séance du conseil.

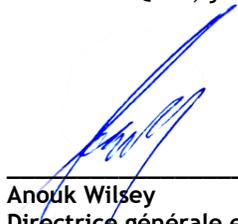
**DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK CE 19<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2022.**

  
Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant sur le site de la municipalité le 19<sup>e</sup> jour d'avril 2022, le tout conformément au règlement 2021-202

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour d'avril 2022

  
Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière